

Disclaimer: Ce document vous donne un aperçu très global d'un produit d'assurance. L'information dans cette fiche n'est pas personnalisée en fonction de vos besoins spécifiques. Seule la police complète vous donnera un aperçu exact de vos droits et obligations et des nôtres. Informez-vous donc auprès de votre intermédiaire et consultez les Conditions Générales Mobility Safe 1 – Safe Lease sur <http://docs.axus.be/SafeLease>.

Quel est ce type d'assurance?

Cette assurance est une assurance de personnes qui assure les dommages corporels ou les dommages causés par le décès du conducteur d'un véhicule après un accident de la circulation. Ci-dessous, nous décrivons la formule Conducteur Select.



Qu'est-ce qui est assuré?

- ✓ **Quelles personnes assurons-nous?**
Chaque conducteur qui conduit le véhicule assuré au moment de l'accident de la circulation. Le conducteur a un permis de conduire valable (pas de permis de conduire provisoire), a l'autorisation du propriétaire pour conduire le véhicule et il habite et est domicilié en Belgique.
- ✓ **Pour quels véhicules êtes-vous assuré comme conducteur?**
Pour le véhicule désigné qui est repris aux Conditions Particulières ainsi que pour le véhicule de remplacement temporaire.
- ✓ **Nous assurons les dommages corporels ou les dommages à la suite du décès du conducteur du véhicule assuré, causés par:**
un accident de la circulation, un car-jacking, le fait de monter dans le véhicule assuré ou d'en descendre, le chargement ou le déchargement de bagages, la réparation du véhicule assuré en route, le fait que le véhicule assuré brûle, le placement du triangle de présignalisation, l'aide aux victimes d'un accident de la circulation, l'aide apportée à quelqu'un en panne, le plein de carburant du véhicule assuré.
- ✓ **Pour quels dommages payons-nous dans Conducteur Select si vous êtes blessé?**
L'incapacité personnelle permanente, le décès, les frais médicaux et le transport adapté ainsi que les frais pour un enterrement ou une crémation.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les dommages causés intentionnellement par un assuré.
- ✗ Les dommages survenus alors que vous participez activement à une guerre ou à des faits similaires et à des conflits du travail.
- ✗ Les dommages causés par un conducteur sans permis de conduire valable, avec un permis de conduire provisoire ou avec une interdiction de conduire.
- ✗ Les dommages causés par un conducteur qui a consommé de l'alcool, des médicaments ou de la drogue et qui a causé un accident de la circulation à cause de cela.
- ✗ Les dommages causés par la participation à une course de vitesse, une course de régularité, une course d'adresse ou à des compétitions similaires.



Y a-t-il des restrictions de couverture?

- ! Pour l'incapacité personnelle permanente, nous payons jusqu'à 75.000 EUR de manière standard.
- ! Pour les frais médicaux et le transport adapté, nous payons de manière standard jusqu'à 4.000 EUR.
- ! Pour les frais causés par un décès dû à un accident de la circulation, nous payons jusqu'à 12.500 EUR de manière standard.
- ! Nous payons les frais d'enterrement de manière standard jusqu'à 3.500 EUR.



Où suis-je assuré?

- ✓ Cette assurance est valable dans tous les pays imposés par la loi pour l'assurance RC Véhicules automoteurs.
- ✓ Cette assurance est également valable en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine du Nord, au Monténégro et en Serbie.



Quelles sont mes obligations?

- Lorsque vous prenez la police, vous êtes obligé de communiquer précisément toutes les informations qui pourraient avoir une influence sur l'évaluation du risque.
- Vous êtes obligé de communiquer précisément toute nouvelle information qui pourrait entraîner une aggravation considérable et durable du risque.
- En cas de sinistre, vous devez faire tout ce qui est possible pour limiter l'importance des dommages.
- En cas de sinistre, vous devez nous prévenir immédiatement et nous remettre tous les documents et toutes les informations sur le sinistre.
- Vous vous faites examiner et soigner par un médecin. Et vous nous transmettez sa déclaration reprenant les lésions dont vous souffrez et la date probable de votre guérison.
- En cas de sinistre, vous devez refuser toute reconnaissance de responsabilité, tout paiement ou toute promesse de paiement.

2



Quand et comment dois-je payer?

Chaque mois, vous payez la prime brute de cette assurance. La prime brute se compose de la prime nette majorée des taxes et cotisations dues. Les primes brutes sont comprises dans la location mensuelle que vous payez à Axus. La location est due à partir de la date de livraison du véhicule de leasing.



Quand est-ce que la couverture prend cours et se termine?

La date de début de l'assurance est mentionnée dans le Contrat de location avec Axus. L'assurance dure jusqu'à la fin du Contrat de location.



Comment puis-je annuler le contrat?

Conformément aux dispositions du Contrat de location, Axus se charge de faire assurer le véhicule de leasing durant la période de location. Par conséquent, vous ne pouvez pas résilier vous-même l'assurance Conducteur – Safe Lease pour le véhicule de leasing.